

Nom commercial du produit : TREKU
Date d'exécution : 17.12.2014
Date d'édition : 26.06.2015

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

TREKU

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

RMB GmbH

Rue : Königstraße 3

Code postal/Lieu : 32584 Löhne

Téléphone : 05732 6880534

Telefax : 05732 9110061

Contact pour informations : service@rmb-solutions.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

< +49 5732 6880534 > pendant les périodes normales d'ouverture

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Aucune

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208

Contient CITRONNIER, EXTRAITS ; MÉLANGE DE 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2 H -ISO-THIAZOL-3-ONE ET 2- MÉTHYL-2 H -ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1). Peut produire une réaction allergique.

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Aucune

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

CITRONNIER, EXTRAITS ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119495512-35-XXXX ; N°CE : 284-515-8 ; N°CAS : 84929-31-7

Poids : < 0,25 %

Classification 67/548/CEE : R10 N ; R50/53 R43 Xn ; R65 Xi ; R38

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Asp. Tox. 1 ; H304 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

MÉLANGE DE 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2 H -ISO-THIAZOL-3-ONE ET 2- MÉTHYL-2 H -ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) ; N°CAS : 55965-84-9

Poids : < 0,0015 %

Classification 67/548/CEE : N ; R50/53 T ; R23/24/25 C ; R34 R43

Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 3 ; H301 Acute Tox. 3 ; H311 Acute Tox. 3 ; H331 Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

Indications diverses

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Nom commercial du produit : TREKU
Date d'exécution : 17.12.2014
Date d'édition : 26.06.2015

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas d'inhalation

En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Appliquer une crème grasse.

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut déclencher une réaction allergique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eau Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO2) Sable Azote Couverture pour éteindre le feu

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4 Indications diverses

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer immédiatement les quantités renversées. Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Rincer abondamment avec de l'eau. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger contre Gel

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (TRGS 510) : 12

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

Nom commercial du produit : TREKU
Date d'exécution : 17.12.2014
Date d'édition : 26.06.2015

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs DNEL/DMEL et PNEC

DNEL/DMEL

Type de valeur limite :	DNEL salarié (local) (CITRONNIER, EXTRAITS ; N°CAS : 84929-31-7)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	185,8 g/m ²
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (CITRONNIER, EXTRAITS ; N°CAS : 84929-31-7)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	23,3 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (CITRONNIER, EXTRAITS ; N°CAS : 84929-31-7)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	6,67 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage



Porter des lunettes de protection en cas d'éclaboussures.

Protection oculaire appropriée

En cas d'éclaboussures selon la DIN EN 166

Protection de la peau

Protection des mains



Porter des gants de protection en cas de contact de longue durée

Modèle de gants adapté : EN 374.

Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile)

Temps de pénétration (durée maximale de port) : 480 min.

Épaisseur du matériau des gants : 0,4 mm.

Remarque : Durée de résistance à la rupture

Protection respiratoire



Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite

Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant combiné (EN 14387)

Type : A

Remarque

Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit. ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. P362 - Enlever les vêtements contaminés. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

8.3 Indications diverses

Aucun essai n'a été effectué. La sélection concernant cette préparation a été effectuée de bonne foi en prenant compte des informations relatives aux composants. La résistance du matériau utilisé pour les gants n'est pas prévisible, un test doit donc être fait avant leur utilisation

Nom commercial du produit : TREKU
Date d'exécution : 17.12.2014
Date d'édition : 26.06.2015

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : vert

Odeur : Citron

Données de sécurité

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	ca.	98 °C
Point éclair :			négligeable
Limite inférieure d'explosivité :			négligeable
Limite supérieure d'explosivité :			négligeable
Pression de la vapeur :	(50 °C)		négligeable
Densité :	(20 °C)	ca.	0,98 g/cm ³
pH :		ca.	8,3
Teneur en COV maximale (CE) :			0 Pds %
Teneur en COV maximale (Suisse) :			0 Pds %

9.2 Autres informations

Aucune

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus

Toxicité orale aiguë

Paramètre : ATEmix calculé

Voie d'exposition : Par voie orale

Dose efficace : > 2000 mg/kg

Paramètre : DL50 (MÉLANGE DE 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2 H -ISO-THIAZOL-3-ONE ET 2- MÉTHYL-2 H -ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) ; N°CAS : 55965-84-9)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat

Dose efficace : 53 mg/kg

Paramètre : DL50 (CITRONNIER, EXTRAITS ; N°CAS : 84929-31-7)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat

Dose efficace : > 2000 mg/kg

Méthode : OCDE 401

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : ATEmix calculé

Voie d'exposition : Dermique

Dose efficace : > 2000 mg/kg

Paramètre : DL50 (MÉLANGE DE 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2 H -ISO-THIAZOL-3-ONE ET 2- MÉTHYL-

Nom commercial du produit : TREKU
Date d'exécution : 17.12.2014
Date d'édition : 26.06.2015

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

Voie d'exposition : 2 H -ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) ; N°CAS : 55965-84-9)
Espèce : Dermique
Dose efficace : Lapin
Paramètre : 660 mg/kg
Voie d'exposition : DL50 (CITRONNIER, EXTRAITS ; N°CAS : 84929-31-7)
Espèce : Dermique
Dose efficace : Lapin
Méthode : > 10000 mg/kg
OECD 402

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : ATEmix calculé
Voie d'exposition : Inhalation
Dose efficace : > 20 mg/l
Paramètre : CL50 (MÉLANGE DE 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2 H -ISO-THIAZOL-3-ONE ET 2- MÉTHYL-2 H -ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) ; N°CAS : 55965-84-9)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : 2,36 mg/l
Temps d'exposition : 4 h

11.2 Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

11.3 Autres effets nocifs

Exerce un effet dégraissant sur la peau. Les contacts prolongés ou répétés avec la peau ou les muqueuses provoquent des irritations, rougissements, formations d'ampoules, inflammations de la peau etc.

11.4 Informations complémentaires

Préparation non contrôlée. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 (MÉLANGE DE 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2 H -ISO-THIAZOL-3-ONE ET 2- MÉTHYL-2 H -ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) ; N°CAS : 55965-84-9)
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 0,19 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Paramètre : CL50 (CITRONNIER, EXTRAITS ; N°CAS : 84929-31-7)
Espèce : Poisson
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 0,3 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : EC50 (MÉLANGE DE 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2 H -ISO-THIAZOL-3-ONE ET 2- MÉTHYL-2 H -ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) ; N°CAS : 55965-84-9)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 0,16 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Paramètre : EC50 (MÉLANGE DE 5-CHLORO-2-MÉTHYL-2 H -ISO-THIAZOL-3-ONE ET 2- MÉTHYL-2 H -ISOTHIAZOL-3-ONE (3:1) ; N°CAS : 55965-84-9)
Espèce : Algues
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : 0,027 mg/l
Temps d'exposition : 72 h

Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Paramètre : EC50 (CITRONNIER, EXTRAITS ; N°CAS : 84929-31-7)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 0,313 mg/l

Nom commercial du produit : TREKU
Date d'exécution : 17.12.2014
Date d'édition : 26.06.2015

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

Temps d'exposition : 48 h
Paramètre : EC50 (CITRONNIER, EXTRAITS ; N°CAS : 84929-31-7)
Espèce : Algues
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : 0,523 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les codes déchets indiqués ci-dessous ne sont cités qu'à titre indicatif et se basent sur l'utilisation prévue pour ce produit. En cas d'utilisation spéciale et dans le cadre des possibilités d'élimination des déchets de la part de l'utilisateur, d'autres codes déchets peuvent éventuellement être assignés aux produits.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

12 01 99 - déchets non spécifiés ailleurs.

Code des déchets conditionnement

15 01 02 - emballages en matières plastiques.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible, les emballages non contaminés peuvent être recyclés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

13.2 Informations complémentaires

Ces numéros individuels d'identification ont été attribués à partir des usages les plus communs du matériel permettant de négliger le dégagement de polluants lors d'un usage spécifique.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité,

Nom commercial du produit : TREKU
Date d'exécution : 17.12.2014
Date d'édition : 26.06.2015

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autres réglementations (UE)

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Directives nationales

AT: Marquage selon le règlement de l'Autriche (loi chimique / chemV).

CH: Veuillez noter la loi chimique / ChemV et Chem RRV selon le règlement de la Suisse.

Technische Anleitung Luft (TA-Luft)

Poids (Article 5.2.5. I) : < 5 %

Classe risque aquatique (WGK)

Classe : 2 (Présente un danger pour l'eau.) Classification selon VwVwS

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Classe VbF : -

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

03. Composants dangereux

16.2 Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

AOX: adsorbable organohalogenes

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

CLP: Classification Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)

EAK / AVV: europäischer Abfallschlüsselkatalog (european waste catalogue)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organization

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

RCP: reciprocal calculation procedure

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

TRGS: Technische Regel für den Umgang mit Gefahrstoffen

VbF: Verordnung über brennbare Flüssigkeiten

VOC: volatile organic compound

VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe

WGK: Wassergefährdungsklasse (water hazardous class)

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

DGUV: GESTIS-Stoffdatenbank

ECHA: Classification And Labelling Inventory

ECHA: Registered Substances

ECHA: Registered Substances

EC_Safety Data Sheet of Suppliers

ESIS: European Chemical Substances Information System

GDL: Gefahrstoffdatenbank der Länder

UBA Rigoletto: Wassergefährdende Stoffe

16.4 <> Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301+H311+H331	Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
10	Inflammable.
23/24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Nom commercial du produit : TREKU
Date d'exécution : 17.12.2014
Date d'édition : 26.06.2015

Version (Révision) : 3.0.0 (2.0.0)

34	Provoque des brûlures.
38	Irritant pour la peau.
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

16.5 <> Indications de stage professionnel

Aucune

16.6 <> Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
